

Millésime

Juin 2015



- ◀ Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance⁽¹⁾
- ◀ Durée d'investissement conseillée : 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)
- ◀ Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type actions
- ◀ Éligibilité : Compte titre et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation
- ◀ Produit émis par SG Issuer⁽²⁾, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois, offrant une garantie donnée par Société Générale du paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit. Il est par conséquent soumis au risque de défaut du Garant Société Générale



Derivatives Capital

KEPLER CHEUVREUX

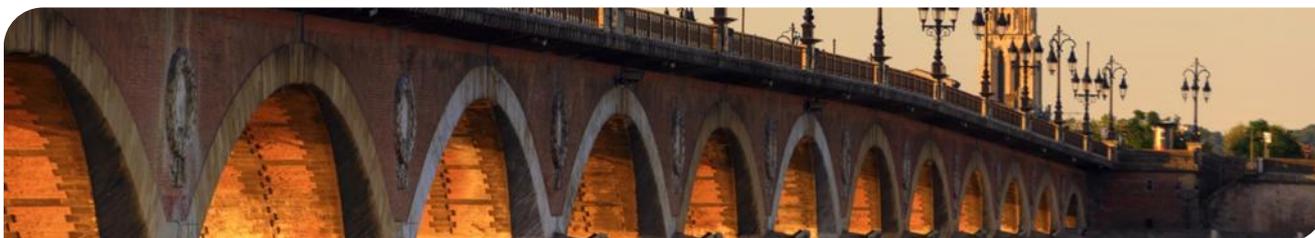
⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable *a priori* si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

⁽²⁾ Filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A, Fitch A, DBRS AA(low)). Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Millésime.

Juin 2015

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une indexation à l'échéance aux indices Euro Stoxx 50® et Euro Stoxx Select Dividend 30®. Le remboursement du produit « Millésime Juin 2015 » est conditionné à l'évolution de ces indices dividendes non réinvestis (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les actions composant ces indices). En cas de baisse de l'indice le moins performant de plus de 35% à la date de constatation finale, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par cet indice. Afin de bénéficier d'une protection en cas de baisse de moins de 35% de l'indice le moins performant à la date de constatation finale, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse du marché actions (Taux de Rendement Annuel brut maximum de 7,53%).



Caractéristiques du support Millésime Juin 2015

- **Un remboursement du capital à l'échéance** (le 23 juin 2025) si l'indice le moins performant n'enregistre pas une baisse de plus de 35% par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale le 16 juin 2025. **Un risque de perte en capital au-delà.**
- **Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement du semestre 2 au semestre 19**, si la performance de l'indice le moins performant depuis la date de constatation initiale (le 15 juin 2015) est supérieure ou égale à +1% à une des dates de constatation semestrielle.
- **Un objectif de gain fixe plafonné à 3,85% par semestre écoulé depuis l'origine** en cas d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé ou si l'indice le moins performant enregistre à l'échéance une performance supérieure ou égale à +1% depuis l'origine, soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 7,53%.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « Millésime Juin 2015 », soit 1 000 euros. Le montant remboursé et le Taux de Rendement Annuel, calculés sur la base de la valeur nominale, sont bruts, hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 1 000 euros le 15/06/2015 et une détention jusqu'à la date d'échéance (le 23/06/2025) ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de vente du titre avant ces dates (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel brut peut être supérieur ou inférieur à celui indiqué dans cette brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Les titres de créance « Millésime Juin 2015 » peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « Millésime Juin 2015 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**



Avantages

- À l'issue des semestres 2 à 19, si à l'une des dates de constatation semestrielle, la performance de l'indice le moins performant est supérieure ou égale à +1% depuis l'origine, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 3,85% par semestre écoulé depuis l'origine, soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 7,53%.
- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et si la performance depuis l'origine de l'indice le moins performant est supérieure ou égale à +1%, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 3,85% par semestre écoulé depuis l'origine, soit une valeur de remboursement de 177% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel brut est alors égal à 5,86%⁽¹⁾.
- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, le capital initial n'est exposé à un risque de perte que si l'indice le moins performant a baissé à la date de constatation finale de plus de 35% depuis l'origine.



Inconvénients

- **Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.** La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final, il est impossible de mesurer *a priori* le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 2 à 20 semestres.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice le moins performant du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 7,53%⁽¹⁾).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant les indices Euro Stoxx 50® et Euro Stoxx Select Dividend 30®. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- Le rendement du support « Millésime Juin 2015 » à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice le moins performant autour du seuil de -35%.
- L'investisseur est exposé à l'indice le moins performant parmi les indices Euro Stoxx 50® et Euro Stoxx Select Dividend 30®.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux des indices Euro Stoxx 50® et Euro Stoxx Select Dividend 30®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Mécanisme automatique de remboursement anticipé possible à partir du semestre 2

Du semestre 2 au semestre 19, à chaque date de constatation semestrielle⁽¹⁾, dès que la performance de l'indice le moins performant depuis la date de constatation initiale le 15 juin 2015 est supérieure ou égale à +1%, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital initial
+
Un gain de 3,85% par semestre écoulé depuis l'origine
(le Taux de Rendement Annuel brut maximum est de 7,53%)

Sinon, si la performance de l'indice le moins performant est inférieure à +1% depuis la date de constatation initiale, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et le **produit continue**.



⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux des indices Euro Stoxx 50® et Euro Stoxx Select Dividend 30®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.



Mécanisme de remboursement à l'échéance

À la date de constatation finale, le 16 juin 2025, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on observe la performance des indices depuis la date de constatation initiale (le 15 juin 2015).

CAS FAVORABLE : Si l'indice le moins performant enregistre une performance supérieure ou égale à +1% depuis l'origine, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 23 juin 2025 :

L'intégralité du capital initial
+
Un gain de 3,85% par semestre écoulé depuis l'origine, soit un gain de 77%
(le Taux de Rendement Annuel brut est alors de 5,86%)

CAS MÉDIAN : Si l'indice le moins performant enregistre une performance inférieure à +1% mais supérieure ou égale à -35% depuis l'origine, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 23 juin 2025 :

L'intégralité du capital initial

CAS DÉFAVORABLE : Sinon, si l'indice le moins performant enregistre une baisse de plus de 35% depuis l'origine, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 23 juin 2025 :

La Valeur Finale⁽²⁾ de l'indice le moins performant
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de
l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice le moins performant

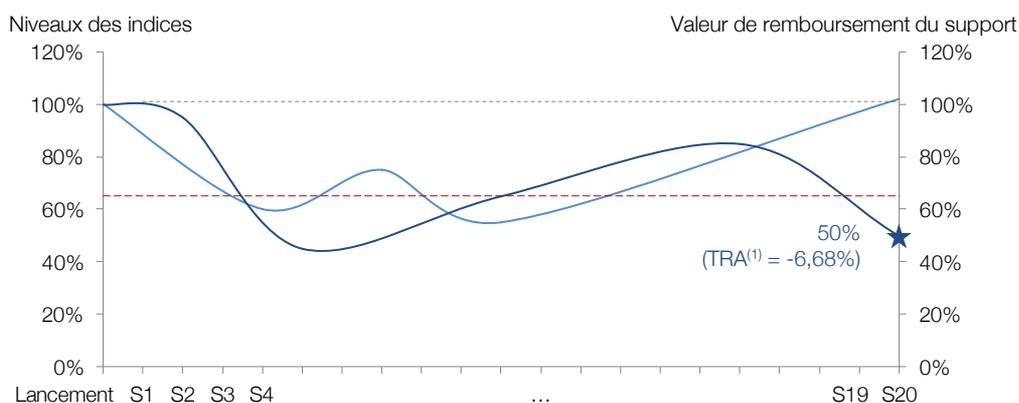
⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux des indices Euro Stoxx 50® et Euro Stoxx Select Dividend 30®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽²⁾ La Valeur Finale de l'indice le moins performant à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

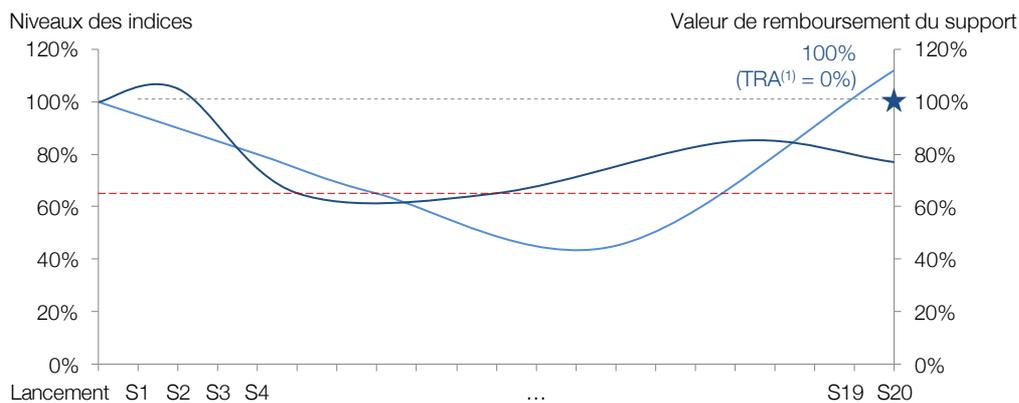
Illustrations du mécanisme de remboursement

----- Seuil d'activation du mécanisme de remboursement anticipé à partir du semestre 2 et de versement du gain à l'échéance (101%)
 - - - - - Seuil de perte en capital à l'échéance (65%)
 ■ Fin de vie du produit
 = Évolutions des indices
 ★ Valeur de remboursement du support « Millésime Juin 2015 »

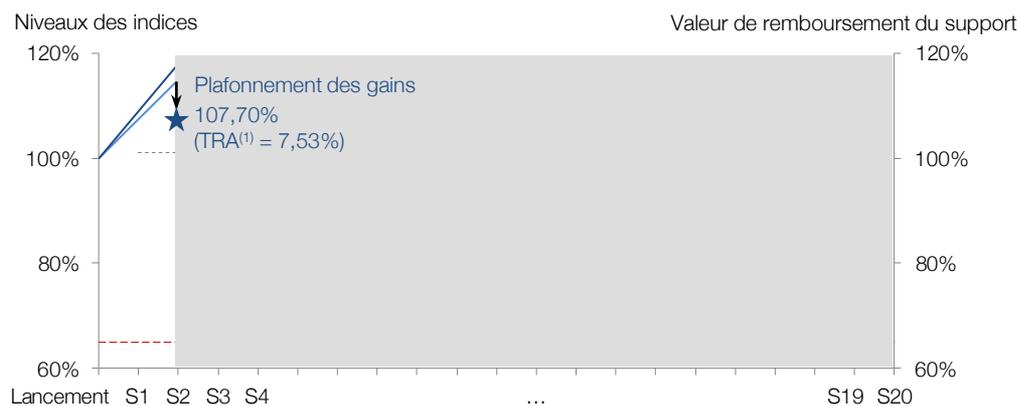
Scénario défavorable : marché fortement baissier à long terme



Scénario médian : marché faiblement baissier à long terme



Scénario favorable : marché fortement haussier à court terme



⁽¹⁾ TRA : Taux de Rendement Annuel brut.

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

- À chaque date de constatation semestrielle, du semestre 2 au semestre 19, la performance de l'indice le moins performant est inférieure à +1% depuis l'origine. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- À l'échéance des 10 ans, l'indice le moins performant est en baisse de plus de 35% par rapport à son niveau initial (soit -50% dans cet exemple). **L'investisseur reçoit alors la Valeur Finale de l'indice le moins performant, soit 50% du capital initial. Il subit dans ce scénario une perte en capital. Le Taux de Rendement Annuel brut⁽¹⁾ est alors similaire à celui d'un investissement direct dans l'indice le moins performant, soit -6,68%.**
- Dans le cas défavorable où l'indice le moins performant céderait plus de 35% de sa valeur à la date de constatation finale, la perte en capital serait supérieure à 35% du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.

Le rendement du support « **Millésime Juin 2015** » est très sensible à l'échéance à une faible variation de l'indice le moins performant autour du seuil de -35%

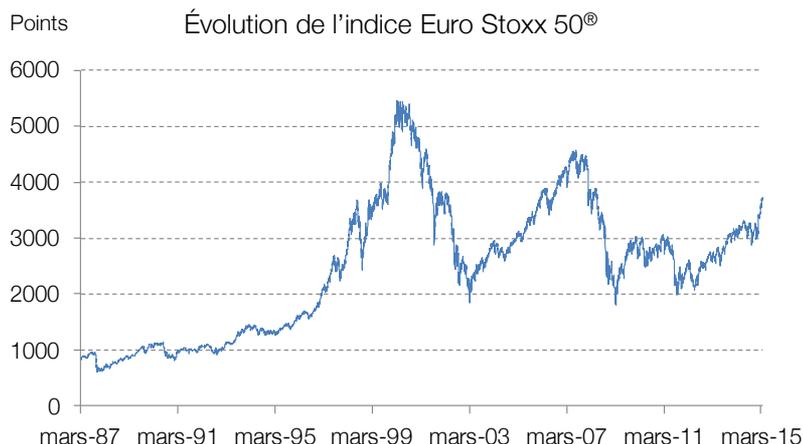
- À chaque date de constatation semestrielle, du semestre 2 au semestre 19, la performance de l'indice le moins performant est inférieure à +1% depuis l'origine. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- À l'échéance des 10 ans, l'indice le moins performant enregistre une baisse de 23% et se maintient donc au-dessus du seuil de perte en capital mais en dessous du seuil de versement du gain à l'échéance. **L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial. Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel brut⁽¹⁾ nul, contre un Taux de Rendement Annuel brut de -2,57% pour un investissement direct dans l'indice le moins performant.**

- À l'issue du semestre 2, l'indice le moins performant enregistre une performance supérieure à +1% depuis l'origine (soit +15% dans cet exemple). **Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.**
- L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 3,85% par semestre écoulé depuis l'origine, soit 107,70% du capital initial. **Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel brut⁽¹⁾ de 7,53% contre un Taux de Rendement Annuel brut de 14,66% pour un investissement direct dans l'indice le moins performant, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux des indices Euro Stoxx 50® et Euro Stoxx Select Dividend 30®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Zoom sur l'indice Euro Stoxx 50®

L'indice Euro Stoxx 50®, **dividendes non réinvestis**, est composé des 50 principales sociétés de la zone Euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière ainsi que du nombre de titres disponibles sur le marché. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure économique de la zone Euro et s'est imposé comme la référence des marchés actions européens.

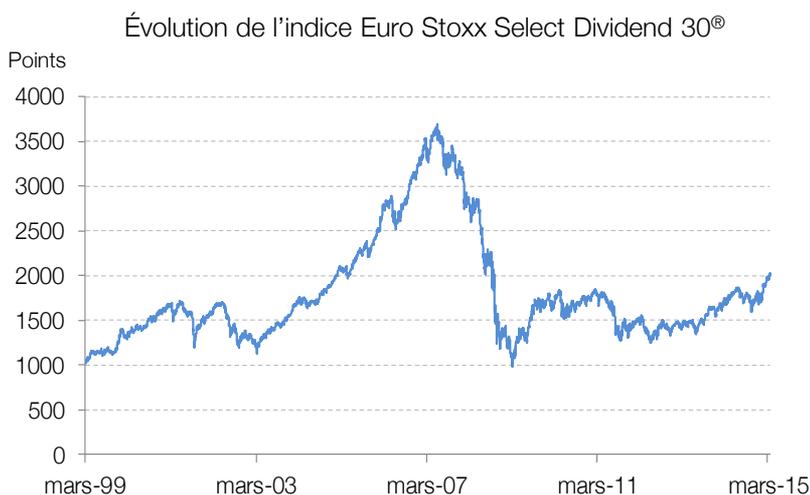


Source : Bloomberg au 24 mars 2015

Zoom sur l'indice Euro Stoxx Select Dividend 30®

L'indice Euro Stoxx Select Dividend 30® est constitué des 30 sociétés affichant les rendements du dividende les plus élevés au sein de la zone Euro. Il est à noter que l'investisseur **ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'indice Euro Stoxx Select Dividend 30®**. Au sein de l'indice, les actions sont pondérées selon leur rendement du dividende : plus il est important, plus le poids de la valeur est important dans l'indice. Afin de conserver une diversification importante, chaque valeur ne peut cependant pas dépasser 15% de la pondération de l'indice. Sa composition est revue tous les ans, en mars. À la date d'impression de la brochure, l'indice est composé des valeurs suivantes : Ahold, Allianz, Atlantia, AXA, Banco Santander, BASF, Belgacom, Bilfinger, Daimler, Deutsche Post, E.ON, EDP - Energias de Portugal, Eni, Fortum, Hannover Rueck, Kering, Kesko, Metso, Muenchener Rueck, Orange, SCOR, Snam Rete Gas, Suedzucker, Total, Unibail-Rodamco, Unilever NV, Vinci, Vivendi, Wartsila et Wolters Kluwer. Les informations relatives à l'indice Euro Stoxx Select Dividend 30® sont disponibles à l'adresse suivante :

http://www.stoxx.com/indices/index_information.html?symbol=Sd3E



Source : Bloomberg au 24 mars 2015

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Type	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Bien que le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit soit garanti par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice le moins performant.
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale)
Garant	Société Générale (Notations : Moody's A2, Standard & Poor's A, Fitch A, DBRS AA(low)) Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
Devise	EUR
Code ISIN	FR0012649770
Cotation	Bourse de Luxembourg
Sous-jacents	Indice Euro Stoxx 50 [®] (Code Bloomberg : SX5E Index) Indice Euro Stoxx Select Dividend 30 [®] (Code Bloomberg : SD3E Index)
Éligibilité	Compte titre et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation
Garantie du capital	Pas de garantie en capital
Prix d'émission	99,91% de la Valeur Nominale
Période de commercialisation	Du 14/04/2015 au 15/06/2015. Pendant cette période, le prix progressera régulièrement au taux annuel de 0,50% pour atteindre 100% de la Valeur Nominale le 15/06/2015
Valeur nominale	1 000 EUR
Montant minimum d'investissement	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
Date d'émission	14/04/2015
Date d'échéance	23/06/2025
Dates de constatation initiale	15/06/2015
Dates de constatation semestrielle	15/12/2015 ; 15/06/2016 ; 15/12/2016 ; 15/06/2017 ; 15/12/2017 ; 15/06/2018 ; 17/12/2018 ; 17/06/2019 ; 16/12/2019 ; 15/06/2020 ; 15/12/2020 ; 15/06/2021 ; 15/12/2021 ; 15/06/2022 ; 15/12/2022 ; 15/06/2023 ; 15/12/2023 ; 17/06/2024 , 16/12/2024 ; 16/06/2025 (finale)
Dates de remboursement anticipé	22/06/2016 ; 22/12/2016 ; 22/06/2017 ; 22/12/2017 ; 22/06/2018 ; 24/12/2018 ; 24/06/2019 ; 23/12/2019 ; 22/06/2020 ; 22/12/2020 ; 22/06/2021 ; 22/12/2021 ; 22/06/2022 ; 22/12/2022 ; 22/06/2023 ; 22/12/2023 ; 24/06/2024 ; 23/12/2024
Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1%.
Commission de souscription/rachat	Néant/Néant
Commission de distribution	Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres) dont le montant maximum est égal à 0,70% du montant des Titres effectivement placés. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat.
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source d'un conflit d'intérêt
Double valorisation	En plus de celle produite par la Société Générale, une double valorisation de l'obligation sera assurée, tous les quinze jours à compter du 15/06/2015 par une société de service indépendante financièrement de la Société Générale, Thomson Reuters.

FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet d'une documentation juridique composée des Conditions Définitives d'Émission en date du 10 avril 2015, se rattachant au prospectus de base en date du 2 octobre 2014, approuvé par la CSSF, régulateur du Luxembourg, sous le n° de visa C-16388, ainsi que de ses Suppléments, et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique, cette dernière prévaudra. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « prospectus.socgen.com », sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse 17 Cours Valmy, 92800 - Puteaux sur simple demande. Le résumé du prospectus de base est disponible en langue française sur le site de l'AMF (www.amf-france.org). Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.



AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Garantie par Société Générale : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboucement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Événements exceptionnels affectant les sous-jacents : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter les instruments sous-jacents du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique : LES TITRES DECRITS AUX PRESENTES QUI SONT DESIGNES COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT A AUCUN MOMENT, ETRE LA PROPRIETE LEGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (AU SENS DEFINI DANS LA REGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSEQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ETATS-UNIS A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA REGULATION S.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Avertissement relatif aux indices : Les indices mentionnés dans le présent document ne sont ni parrainés, ni approuvés ni vendus par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. **Disclaimer des Indices Euro Stoxx Select Dividend 30® et EURO STOXX 50® :** Euro Stoxx Select Dividend 30®, EURO STOXX 50® ainsi que leurs marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l' « Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.



Millésime.

Juin 2015

Période de commercialisation jusqu'au 15 juin 2015

Éligibilité : Compte titre et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation

Enveloppe et souscription limitées⁽¹⁾



112 Avenue Kleber
75116 Paris
France
Tél. +33 01 44 54 53 54
derivatives.capital@keplercheuvreux.com

Derivatives Capital est une marque du groupe Kepler Cheuvreux, entreprise d'investissement agréée par l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution sous le numéro 17453.
www.derivativescapital.com

⁽¹⁾ Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit Millésime Juin 2015 peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 15 juin 2015.